



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015  
qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les  
produits dangereux (HPR)

Date d'émission 23-juin-2022

Date de révision 23-juin-2022

Numéro de révision 1

## 1. Identification

### Identificateur de produit

Nom du produit OCTANE BOOSTER; 16OZ

### Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 99-2020

Synonymes Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Additif pour carburant

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement comme indiqué sur l'étiquette du produit

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Adresse du fournisseur

K&N Engineering, Inc.  
1455 Citrus Street  
Riverside, CA 92507  
+1 469-805-6936

Courriel compliance@knfilters.com

#### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence Chemtrec 1-800-424-9300

## 2. Identification des dangers

### Classification

Cancérogénicité	Catégorie 2
Danger par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 4

### Éléments d'étiquetage

#### **Danger**

#### **Mentions de danger**

Liquide combustible.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

**Ingestion**

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir.

**Incendie**

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction.

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres renseignements**

Peut être nocif par contact cutané. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Nocif pour les organismes aquatiques.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance**

Non applicable.

**Mélange**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Solvant naphthénique et paraffinique	64742-47-8	90 - 99	-	-
Naphtalène	91-20-3	0 - 0.3488	-	-

### 4. Premiers soins

**Description des premiers soins****Conseils généraux**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Une consultation médicale immédiate est requise. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

<b>Inhalation</b>	L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions pulmonaires. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Déplacer à l'air frais. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. En cas de respiration difficile, (un personnel formé devra) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Un œdème pulmonaire retardé peut se produire.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.
<b>Ingestion</b>	DANGER D'ASPIRATION PAR INGESTION - PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET CAUSER DES LÉSIONS. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, garder la tête plus basse que les hanches pour empêcher une aspiration. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

#### **Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

**Symptômes** Difficulté à respirer. Toux ou respiration sifflante. Vertiges.

#### **Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Note aux médecins** En raison du danger d'aspiration, il ne faut pas faire vomir ou effectuer un lavage gastrique à moins que le risque ne soit justifié par la présence d'autres substances toxiques.

### **5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec une pulvérisation d'eau.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité au choc</b>	Aucun.
<b>Sensibilité à la décharge électrostatique</b>	Oui.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

### **6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

#### **Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles** Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. S'assurer une ventilation adéquate.

**Autres renseignements** Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement** Si sans risque, arrêter la fuite. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou la brume. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser avec une ventilation locale. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière. Entreposer conformément à la réglementation locale. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	
Naphtalène 91-20-3	TWA: 10 ppm S*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 10 ppm (vacated) TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 15 ppm (vacated) STEL: 75 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Naphtalène 91-20-3	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm Skin

#### Limites d'exposition professionnelle biologique

Nom chimique	ACGIH
Naphtalène 91-20-3	- (1-Naphthol with hydrolysis plus 2-Naphthol with hydrolysis) - end of shift

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires

Systèmes de ventilation.

### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de protection à fermeture étanche.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.
<b>Considérations générales sur l'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
État physique	Liquide	
Couleur	Incolore	
Odeur	Doux, Agréable, Légère, Alcool, ou Bouché	
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible	
<b>pH</b>		Aucune donnée disponible
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	> 0 °C / > 32 °F	
<b>Point initial d'ébullition et plage d'ébullition</b>	> 82 °C / > 179.6 °F	
<b>Point d'éclair</b>	> 60.8 °C / > 141.4 °F	
<b>Taux d'évaporation</b>		Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
Limite supérieure d'inflammabilité <sup>6</sup> ou d'explosivité		
Limite inférieure d'inflammabilité <sup>1</sup> ou d'explosivité		
<b>Pression de vapeur</b>	<1 mm Hg	
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	0.862	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	< 0.1%	
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage</b>		Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>		Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>		Aucune donnée disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	3.5 mm <sup>2</sup> /s	
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune donnée disponible
<b>Autres renseignements</b>		
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible.	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible.	
<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible	

Teneur en COV	99.9
Masse volumique du liquide	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions pulmonaires. Peut causer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact avec les yeux</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut causer une irritation.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut être nocif par contact cutané.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Peut causer des lésions aux poumons en cas d'ingestion. L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonite. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Difficulté à respirer. Toux ou respiration sifflante. Vertiges.
-----------	---

### Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de la toxicité

#### Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Solvant naphtéinique et paraffinique	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
Naphtalène	= 1110 mg/kg ( Rat )	= 1120 mg/kg ( Rabbit )	> 0.4 mg/L ( Rat ) 4 h

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucun renseignement disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucun renseignement disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun renseignement disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.

**Cancérogénicité** Contient un carcinogène connu ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Susceptible de provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Naphtalène 91-20-3	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

**Légende**

**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A3 - cancérogène chez l'animal

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

**NTP (programme national de toxicologie)**

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition unique** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**12. Données écologiques**

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Solvant naphthénique et paraffinique 64742-47-8	-	LC50: =45mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =2.2mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =2.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-
Naphtalène 91-20-3	-	LC50: 5.74 - 6.44mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =1.6mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.91 - 2.82mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =1.99mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50: =2.16mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =1.96mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 1.09 - 3.4mg/L (48h, Daphnia magna)

		LC50: =31.0265mg/L (96h, Lepomis macrochirus)		
--	--	---	--	--

**Persistence et dégradation** Aucun renseignement disponible.

#### Bioaccumulation

#### Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Naphtalène 91-20-3	3.4

**Mobilité dans le sol** Aucun renseignement disponible.

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

### 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

**Californie - Informations sur les déchets** Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

### 14. Informations relatives au transport

**DOT** Non réglementé

**TMD** Non réglementé

**IATA** Non réglementé

**IMDG** Non réglementé

### 15. Informations sur la réglementation

#### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements internationaux

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable

**La Convention de Rotterdam** Non applicable

#### Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

#### Règlements fédéraux aux États-Unis



**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Naphtalène - 91-20-3	0.1

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Naphtalène 91-20-3	100 lb	X	X	X

**CERCLA**

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302).

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	Quantité à déclarer (RQ)
Naphtalène 91-20-3	100 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ

**États-Unis - Réglementations des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Naphtalène - 91-20-3	Carcinogène

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Huile minérale 64742-56-9	-	X	-
Naphtalène 91-20-3	X	X	X
Ferrocène 102-54-5	X	X	X

**Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine**

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

**16. Autres informations**

**NFPA** Risques pour la santé 2 Inflammabilité 2 Instabilité 0 Dangers particuliers -  
**HMIS** Risques pour la santé 2

\* **Inflammabilité 2**      **Dangers physiques 0**      **Protection individuelle X**

Légende Étoile des risques chroniques \* = *Danger chronique pour la santé*

Légende Étoile des risques chroniques \* = *Danger chronique pour la santé*

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

### Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique  
Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

**Date d'émission** 23-juin-2022

**Date de révision** 23-juin-2022

**Note de révision** Libération initiale.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**